

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2023**  
**COMMUNE DE MAILLY-LE-CAMP**

La réunion a débuté le 7 février 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur ROBERT Jean-Claude.

**Membres présents :**

Monsieur BÉQUET Christophe, Monsieur BOSSAT Thierry, Madame BRACQ Catherine, Monsieur CUSATI Adrien, Madame FOY Virginie, Madame GUILLEMAILLE Lucie, Monsieur GUILLEMAILLE Philippe, Madame LAMBERT Patricia, Monsieur MICHONNEAU Philippe, Monsieur REMY Dominique, Madame REMY Laurence, Monsieur ROBERT Jean-Claude, Madame SAUTIERE Virginie

**Membres absents représentés :**

Monsieur MORETTI Angelo, Pouvoir donné à M CUSATI Adrien  
Monsieur TRIBOU Arnaud, Pouvoir donné à M BÉQUET Christophe

**Membres absents :**

Madame AUZOUX Agnès, Madame BESSE Flavie (excusée), Monsieur QUINZIN Eric

Secrétaire de séance : Monsieur CUSATI Adrien

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

2023\_01 - Sentier du bois Sainte Suzanne : actualisation du projet et du financement  
2023\_02 - Projet création de 200 Brigades : candidature  
2023\_03 - Modification de temps de travail d'un poste d'assistant(e) de gestion  
ANNULE - Médecine préventive : convention avec le centre de gestion  
2023\_04 - Convention de prévention des risques avec le centre de gestion  
2023\_05 - Fixation du loyer du logement 34 D rue du général de Gaulle  
2023\_06 - Réservation des berceaux par l'armée  
2023\_07 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire  
Questions diverses

La commune touchée en plein cœur par sa jeunesse, une minute de silence est observée à la mémoire de Pierre- Vincent SIMON- -HOLLEVOUT, de Pierre KARL, de Louise FEVRE

---

<b>2023_01 - Sentier du bois Sainte Suzanne : actualisation du projet et du financement</b>
---

Le conseil municipal à l'unanimité décide de prendre en compte des dépenses nouvelles au projet d'aménagement du sentier du bois Sainte Suzanne. En effet, après visite sur site de la DDT et du CEREMA, l'implantation d'un belvédère et divers aménagements portent le projet sur une nouvelle estimation à 95 142 € contre 85 000 € acté par décision en date du 13 septembre 2022. Le plan de financement est ainsi modifié avec une subvention régionale sollicitée pour 30 % et une subvention auprès du CEREMA pour 50 %. Le reste à charge de la commune est estimé à 19 025 €.

**14 voix pour / 1 non-participant :** Mme GUILLEMAILLE Lucie

#### **2023\_02 - Projet création de 200 Brigades : candidature**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la candidature de la commune pour l'implantation d'une brigade fixe de gendarmerie dans la commune, décide de mettre en place de moyens à cours, moyen et long terme pour accueillir les gendarmes au sein de la commune.

**14 voix pour**

**1 non-participant** : Mme GUILLEMAILLE Lucie

#### **2023\_03 - Modification de temps de travail d'un poste d'assistant(e) de gestion**

Considérant les besoins, après exposé le Conseil municipal décide :

- De créer un emploi permanent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet,
- De modifier en conséquence le tableau des emplois,
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire,

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2023

**14 voix pour / 1 non-participant** : Mme GUILLEMAILLE Lucie

#### **Médecine préventive : convention avec le centre de gestion**

Le dispositif d'organisation de la médecine préventive ayant changé, la question sera mise à l'ordre du prochain conseil municipal.

#### **2023\_04 - Convention de prévention des risques avec le centre de gestion**

Au titre du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, le Conseil municipal :

- approuve la convention « Conseil en Prévention des Risques Professionnels » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube
- approuve la convention « Agent Chargé de la Fonction d'Inspection » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube

charge Monsieur le Maire de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur et de prévoir les crédits correspondants au budget

**15 voix pour**

#### **2023\_05 - Fixation du loyer du logement 34 D rue du général de Gaulle**

Le Conseil Municipal,

- donne son accord pour louer l'appartement communal sis 34D rue du général de Gaulle,
- fixe le montant du loyer à 500 € par mois, payables d'avance par les Preneurs, au Trésorier Municipal,
- fixe le montant des charges provisionnelles à 15€ par mois, payables d'avance par les Preneurs, au Trésorier Municipal
- fixe le montant de la caution à un mois de loyer,
- Dit que la révision des baux se fera annuellement selon le dernier indice connu selon les dates de signature des baux

**15 voix pour**

#### **2023\_06 - Réserve des berceaux par l'armée**

Valide le principe de reconduire la réserve de 8 berceaux à l'IGESA du 1er septembre 2023 au 31 août 2025.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et tout éventuel avenant relatif à la réserve des berceaux à l'IGESA

**15 voix pour**

#### **2023\_07 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante de décisions prises dans le cadre des délégations qu'il a reçues à savoir :

1. Devis pour un diagnostic d'avant travaux dans le cadre de la réhabilitation de la gendarmerie pour 1850,00 € HT par le bureau SETI
2. Extension du réseau électrique, éclairage ruelle des grands Jardins par le SDEA pour une contribution financière de 3 360 €
3. Extension du réseau de télécommunication ruelle des grands jardins par le SDEA pour une contribution financière de 600 €

**15 voix pour**

#### **Questions diverses**

Programmation de la taille des arbres fruitiers du verger communal

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h30.